



Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische

CONVOCATION **DU CONSEIL COMMUNAL**

Doische, le 19 janvier 2023

A l'attention de

«Civilité» «Prénom» «Nom»
«Fonction»
«Adresse»
«CP» «Localité»

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **26 janvier 2023 à 19 heures 30** à la Maison communale, Salle du Conseil.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Patrimoine - PCDR - Convention-faisabilité portant sur le projet "FP 3.19 - Aménagement de la Salle de Matagne-la-Grande en Maison de Village" : Ratification de la signature du nouveau projet de convention-faisabilité
2. Patrimoine - PCDR - FP 3.19 - Aménagement de la Salle de Matagne-la-Grande en Maison de Village : Désignation d'un auteur de projet et d'un coordinateur sécurité-santé - Approbation des conditions et du mode de passation du marché : Décision
3. Patrimoine - Vente d'une partie (24 ca) de la parcelle communale cadastrée Matagne-la-Grande, 5ème division, section B 45 v 5 d'une contenance de 7a 10ca : Approbation définitive de l'acte noatrié
4. Patrimoine - BEP - Appel à projets "Soutien aux projets supracommunaux" - Dynamique territoriale Sud et l'Entre Sambre et Meuse - Convention de collaboration avec les communes partenaires - Avenant n°1 : Approbation
5. Patrimoine - Camionnette électrique City FORT - Déclassement et vente : Approbation
6. Patrimoine - Tracteur agricole/forestier DEUTZ - Déclassement et vente : Approbation
7. Travaux - Aménagement d'un chemin réservé de type F99A bidirectionnel en site propre le long de la rue du Marais à Doische - Demande de création d'une voie lente de 2,50 m de large en béton en vertu du décret du 06 février 2014 sur les voiries communales : Approbation-
8. Travaux - Achat d'un véhicule pour le contremaître - Approbation des conditions, choix du mode de passation du marché : Décision

9. Travaux - Achat d'un camion - Approbation des conditions et du mode de passation du marché :
Décision
10. Travaux - Réaménagement de l'ancien cimetière de Doische en cimetière cinéraire - Marché de
fournitures pour l'achat de couvre-murs - Approbation du cahier des charges, choix du mode de
passation & des conditions du marché : Décision
11. Finances - Zone de police Hermeton & Heure - Dotation communale 2023 : Approbation
12. Sport - 75ème Tour cycliste de la Province de Namur 2023 (Espoirs et Elites sans contrat) -
Convention de collaboration pour l'organisation du départ de la 4ème étape Doische - Lustin, le 05
août 2023 : Approbation
13. Motion en faveur de la libération du Tournaisien Olivier Vandecasteele détenu en Iran : Adoption

HUIS CLOS

14. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire à titre
temporaire dans un emploi non vacant à raison de 18 périodes/semaine. A partir du 06/12/2022
sans toutefois excéder le 07/07/2023 - Remplacement : ratification de la délibération du Collège
communal du 12 décembre 2022
15. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une maîtresse de morale à titre
temporaire dans un emploi non vacant à raison de 4 périodes/semaine A partir du 06/12/2022 sans
toutefois excéder le 07/07/2023- Remplacement : ratification de la délibération du Collège
communal du 12 décembre 2022
16. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une maitresse de
psychomotricité à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 8 périodes/semaine à
partir du 14/12/2022 : ratification de la délibération du Collège communal du 19 décembre 2022
17. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à
titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes/semaine à partir du 14/12/2022 :
ratification de la délibération du Collège communal du 19 décembre 2022
18. Enseignement - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
à raison de 6 périodes/semaine à partir du 14/12/2022 : ratification de la délibération du Collège
communal du 19 décembre 2022

Par le Collège,

**Le Directeur général,
Sylvain Collard**

**Le Bourgmestre,
Pascal Jacquiez**

Consultation des dossiers :

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à sylvain.collard@doische.be ou au 082/21.47.33, le Directeur général pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.

Annexe à l'ordre du jour du 26 janvier 2023

Note de synthèse explicative

1.

En date du 08 septembre 2022, le Conseil communal a approuvé la convention-faisabilité de la fiche-projet FP 3.19 "Aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en Maison de village".

Vu qu'une nouvelle version nous a été transmise par la Région wallonne, il y a donc lieu de la réapprouver avec les montants suivants :

- Coût global : 904.429,07 € (honoraires compris)
 - Subside Région wallonne DR : 610.257,92 €
 - Subside UREBA : 69.742,09 €
 - Part communale : 224.429,07 €

Décision attendue : **Approbation**

2.

Toujours dans le cadre de la réalisation de la fiche-projet FP 3.19 "Aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en maison de village", il y a donc lieu de lancer la procédure de désignation d'un auteur de projet avec la fonction de coordinateur sécurité-santé.

L'estimation du marché d'auteur de projet est de € 71.405 TVAC.

Décision attendue : **Approbation du cahier des charges**

3.

En date du 01 mars 2021, le Collège communal a marqué son accord de principe sur la vente d'une bande de terrain de 1,20 mètres de largeur sur 20,18 mètres de longueur représentant 24ca, à prendre sur la parcelle communale cadastrée à Matagne-la-Grande, section B 45 v5 d'une contenance de 7ares 10ca et ce, conformément au plan de mesurage et de division n° 1226/93040 rédigé en date du 12 novembre 2020, par Monsieur David Parmentier, géomètre-expert immobilier, demeurant à 5600 Philippeville, rue de l'Hôpital 27/01 à Madame Françoise Pollak, domiciliée à Matagne-la-Grande, rue de la Station 36.

Le Collège a, en séance du 08 novembre 2021, fixé le prix de vente à 720,00 € (soit 30 € le m²).

La vente ne se fera pas à Madame Françoise Pollak, domiciliée à Matagne-la-Grande, rue de la Station 36 mais à son fils, Monsieur Kevin Michel, seul, rue des Juifs 2 à 5680 Matagne-la-Grande.

Le Notaire de Lovinfosse nous a transmis l'acte notarié réglementant la présente vente.

Décision attendue : **Approbation de l'acte notarié**

4.

En séance du 10 décembre 2020, le Gouvernement wallon a décidé d'initier un appel à projets en soutien au développement des politiques supracommunales.

L'objectif général de cet appel à projets est d'objectiver la répartition équitable des moyens financiers, de s'inscrire dans une logique de mutualisation et d'économies d'échelles et d'identifier (et donc à terme d'évaluer) des objectifs clairs et prioritaires. Le BEP a souhaité élaborer en soutien à l'ensemble des communes du territoire d'Essaimage un projet.

En séance du 08 mars 2021, le Collège communal a donc confirmé sa volonté d'adhérer à la future structure supracommunale et a désigné la Ville de Florennes comme porteur du projet.

Le conseil communal a, en sa séance du 22 décembre 2021, approuvé ladite convention.

Le Ministre Colignon a informé la Ville de Florennes, porteuse du projet, que ledit projet allait bénéficier d'une prolongation de subside couvrant le subside 2023. La convention de collaboration établie et signée entre les différentes communes venant à échéance le 31.12.2022, un avenant n°1, courabtn l'année 2023, nous a été transmi par le BEP.

Décision attendue : **Approbation de l'avenant n°1**

5.

Il y a plusieurs années, une camionnette électrique de marque City Fort a été acquise par la Commune dans le cadre d'un subside de la Région wallonne.

Celle-ci étant hors service depuis de nombreuses années, il y a donc lieu de s'en débarrasser en la déclasser et en la vendant.

Mise à prix : 500 €

Un avis sera inséré sur la page facebook de la commune.

Décision attendue : **Approbation du déclassement et décision de vente avec mise à prix à 500 €**

6.

Il y a plusieurs années, un tracteur agricole de marque Deutz a été acquise par la Commune.

Celui-ci étant en fin de vie, il y a donc lieu de s'en débarrasser en le déclasser et en le vendant.

Mise à prix : 1.400,00 €

Un avis sera inséré sur la page facebook de la commune.

Décision attendue : **Approbation du déclassement et décision de vente avec mise à prix à 1.400,00 €**

7.

Dans le cadre de l'Aménagement d'un chemin réservé de type F99A bidirectionnel en site propre le long de la rue du Marais à Doische, un permis d'urbanisme a été introduit pour la création d'une voie large de 2,50 m de large en béton, la procédure prescrite par le décret du 06 février 2014 prévoit la tenue d'une enquête publique. Aucune réclamation ni remarque n'a été émise pendant la durée de celle-ci.

Suite à cela, le conseil communal doit se positionner sur la création de ladite voirie.

Décision attendue : **Approbation de la création de la voirie en question**

8.

Ce dossier concerne l'achat d'un véhicule pour le contremaître.

Estimation : 23.897,00 € TVAC.

Mode de passation : procédure négociée sans publicité.

Décision attendue : **Approbation du cahier des charges et du mode de passation.**

9.

Il est nécessaire d'acquérir un nouveau camion "porte container" pour remplacer l'actuel.

Estimation de l'ensemble :

* Lot 1 (Camion), estimé à € 130.733,15 hors TVA ou € 158.187,11, 21% TVA comprise ;

* Lot 2 (Système lève conteneur à crochet), estimé à € 37.510,00 hors TVA ou € 45.387,10, 21% TVA comprise ;

* Lot 3 (Conteneur avec côtés fixes), estimé à € 22.910,00 hors TVA ou € 27.721,10, 21% TVA comprise ;

* Lot 4 (conteneur avec côtés rabattables), estimé à € 17.700,00 hors TVA ou € 21.417,00, 21% TVA comprise ;

Mode de passation : Procédure ouverture (avis de marché)

Décision attendue : **Approbation du cahier des charges**

10.

Dans le cadre de la réaffectation de l'ancien cimetière de Doische en cimetière cinéraire, il y a lieu d'acquérir des couvertures-mur.

Estimation : € 14.899,44 hors TVA ou € 18.028,32, 21% TVA comprise.

Mode de passation : procédure négociée sans publicité.

Décision attendue : **Approbation du cahier des charges et mode de passation.**

11.

//

12.

Cette année, Doische sera l'hôte du départ de l'étape Doische-Lustin le samedi 05 août 2023 dans le cadre du 75ème Tour cycliste de la province de Namur.

Une convention de collaboration nous est donc soumise comprend l'ensemble des conditions à respecter et plus particulièrement l'octroi au Comité organisateur d'une subvention de 4.000 €.

Il vous est donc demandé de l'approuver.

Décision attendue : Approbation

13.

Depuis le 24 février dernier, le Tournaisien Olivier Vandecasteele est enfermé en Iran sans motif valable. Ses conditions de détention sont inhumaines et agissent tant sur la santé mentale que physique. Par ailleurs, ses droits à se défendre ne sont pas du tout respectés. Ce 8 décembre, la Cour constitutionnelle a décidé de suspendre la loi d'assentiment au traité qui permet le transfèrement de prisonniers entre la Belgique et l'Iran, votée en juillet. Toutes les solutions diplomatiques doivent être mises en œuvre afin de libérer Olivier Vandecasteele.

Décision attendue : Adoption de la motion